

Inondation : certains élus réticents

Publié le 03/10/2020 à 06:25 | Mis à jour le 03/10/2020 à 06:25

○ Touraine-Est Vallées

Si, sur 24 délibérations, 23 ont été adoptées à l'unanimité et pratiquement sans débat, il en est une en revanche qui a fait discussion en fin de la conseil communautaire, celle liée à la convention Papi (programme d'actions de prévention des inondations).

Une partie du territoire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées (Tev), étant défini territoire à risque important d'inondation (Tri), une stratégie locale de gestion des risques inondation (SLGRI) a été élaborée. Comme l'a présenté le président de la Tev, Vincent Morette, *« Cette stratégie s'est faite à l'issue de huit mois de travail, sous forme d'ateliers co-pilotés par l'agence d'urbanisme de l'agglomération tourangelle et les services de l'État, mais aussi avec une implication des élus des territoires concernés, Tours métropole Val de Loire et Tev notamment »*.

Le fameux Papi découle des travaux réalisés dans ces ateliers notamment. Il incarne la phase opérationnelle de la stratégie. *« Il comprend 45 fiches-actions réparties au sein de 7 thématiques : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la prévision des crues et inondations, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et enfin la gestion des écoulements et des ouvrages de protection hydraulique »*. Mais tout cela doit être défini à travers une convention qui a été proposée aux élus, jeudi soir en conseil communautaire.

Un aspect financier qui dérange Une convention qui détermine l'aspect financier, les différentes modalités de mise en œuvre et le principe de consultation, notamment du public. C'est surtout l'aspect financier qui a fait *« tiquer »* certains élus comme le 1er vice-président, Alain Bénard (La Ville-aux-Dames), qui s'offusque *« de cette conséquence de la loi Gemapi* qui impacte fortement Montlouis et La Ville-aux-Dames. Ces montants qui sont liés à Gemapi ne sont pas négligeables »*. Patrick Bourdy (Montlouis et conseiller départemental) va également dans ce sens, en pointant, *« un État qui se désengage »*.

Mais d'autres voix sont plus nuancées sur le sujet, celle de Claude Garcéra (Montlouis), par exemple. *« J'entends bien ce qui est dit, mais nous sommes sur un document opérationnel, pour mettre en œuvre. L'État propose aux collectivités. Il y a une contradiction car quand l'État ne fait rien nous ne sommes pas d'accord et quand il fait nous rôlons également. On est dans un territoire à risque donc il faut y aller »*. Le président Vincent Morette a, de toutes les façons, tenté de rassurer les réticents, *« car les fiches peuvent être revues »*.

Montant prévisionnel pour l'année N : 164.000 € pour la Tev. 14 conseillers communautaires se sont abstenus sur cette délibération.

(*) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.